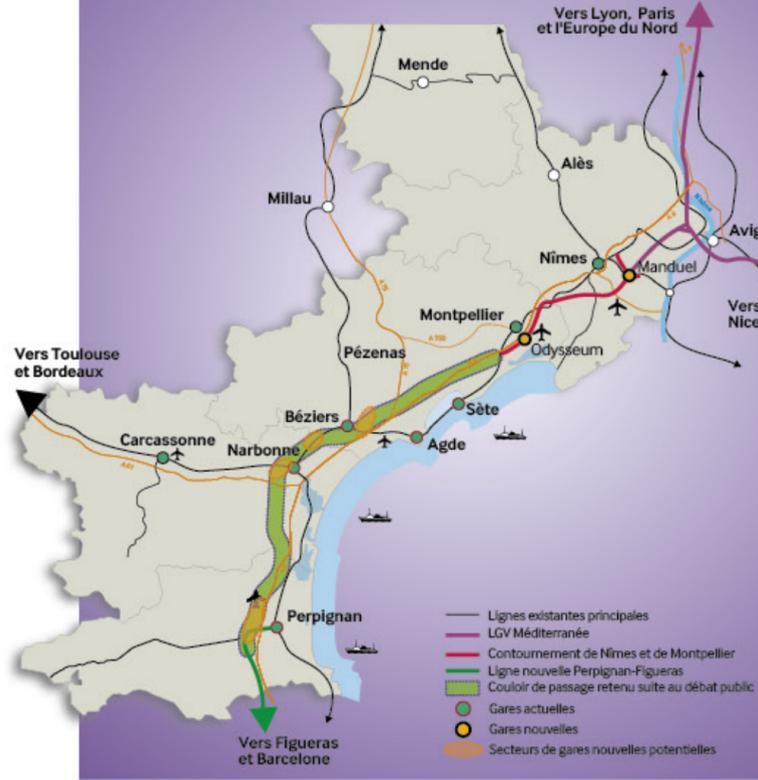


OUI À LA GRANDE VITESSE POUR LES VOYAGEURS ET À LA GRANDE CAPACITÉ POUR LES MARCHANDISES



LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN, EN PLUS DE LA LIGNE EXISTANTE, PERMETTRA DE :

- Donner aux habitants de toute la région l'accès à la grande vitesse sur le réseau ferroviaire européen
- Renforcer la fiabilité et la qualité du service ferroviaire entre Montpellier et Perpignan en décongestionnant la ligne existante
- Réduire le temps des trajets entre les villes de la région et améliorer la fréquence des trains
- Inciter à prendre le train plutôt que la voiture
- Favoriser le transport de marchandises sur le rail plutôt que sur la route
- Mettre en relation directe les agglomérations du Languedoc-Roussillon
- Accompagner le dynamisme de l'économie régionale

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET CONCERTATION APPROFONDIE



au territoire tout en limitant aux mieux les contraintes sur l'environnement, tel est l'enjeu du programme d'études préalables à l'enquête d'utilité publique que Réseau ferré de France va conduire durant les 4 années à venir. Pour aboutir à un projet à la fois partagé et finançable, Réseau ferré de France entend renforcer la démarche d'écoute et de dialogue engagée avant le débat public. Une charte de la concertation territoriale précisera les modalités de gouvernance, de concertation et d'information.

La gouvernance du projet associe l'État, les collectivités partenaires et Réseau ferré de France

- comité de pilotage pour valider les grands choix stratégiques,
- comité technique pour analyser les résultats des études et préparer les travaux du comité de pilotage,
- rencontres bilatérales avec l'État et les collectivités pour un dialogue permanent au service du projet.

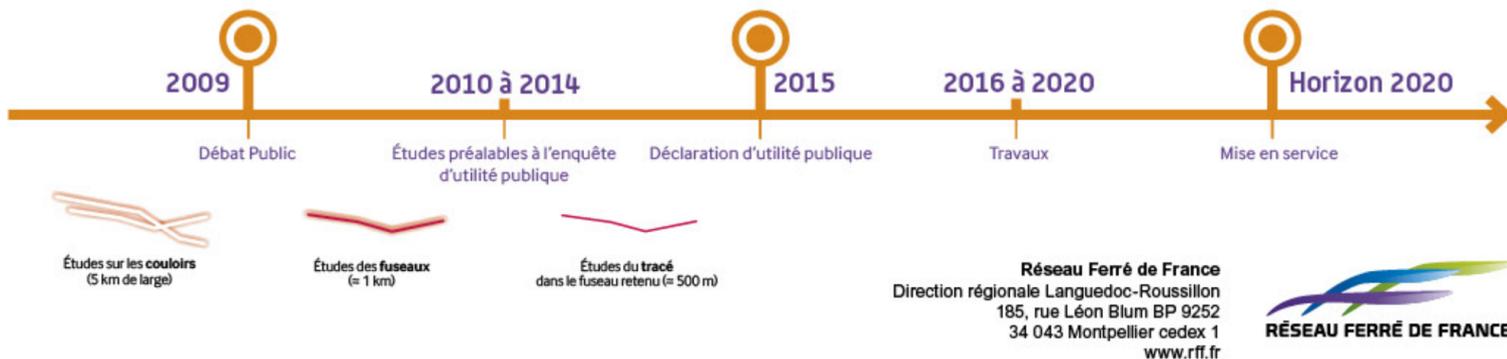
La concertation territoriale associe l'ensemble des acteurs à l'élaboration du projet

- ateliers de travail pour approfondir avec les acteurs certains sujets essentiels,
- commissions consultatives pour recueillir les avis des élus locaux,
- comité partenarial d'information pour élargir le dialogue à l'ensemble des acteurs de la région dans l'esprit du Grenelle Environnement.

L'information et l'expression continues du public

- site Internet sur le projet,
- documents d'information journal dédié ou lettre d'information périodique,
- expositions,
- réunions publiques...

LES GRANDES ÉTAPES



LA DÉCISION DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE : UN PROJET ÉVOLUTIF CONÇU POUR LES 100 ANS À VENIR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE DU 26 NOVEMBRE 2009 DÉCIDE :

- de poursuivre les études relatives à la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan sous l'égide d'un comité de pilotage associant notamment l'État et les collectivités territoriales participant au financement de ces études, selon les modalités qu'il aura définies ;
- d'inscrire ce projet dans une vision évolutive du réseau qui permette, via un doublet de ligne, le développement de la grande vitesse, du transport régional de voyageurs et du fret ;
- de poursuivre les études sur la base d'un projet de ligne nouvelle de Montpellier à Perpignan :
 - qui s'inscrive dans le couloir de passage dit « plaine littorale » entre Montpellier et Narbonne, et dans le couloir « Corbières littorales » proposé entre Narbonne et Perpignan,
 - apte à la grande vitesse ferroviaire sur l'intégralité de son linéaire,
 - en capacité d'accueillir des circulations mixtes de Montpellier à Perpignan sur les sections les plus circulées, en tenant compte des enjeux d'insertion environnementale et d'économie globale du projet,
 - exemplaire en matière d'insertion paysagère, de respect de la biodiversité et de maîtrise des risques environnementaux ;
 - de conduire ce projet en cohérence avec la réalisation du Contournement de Nîmes et de Montpellier et l'avancée des études sur l'axe Toulouse - Narbonne ;
 - de poursuivre les études sur les gares et dessertes régionales :
 - en permettant la desserte de l'agglomération de Montpellier par une gare nouvelle dès la mise en service du Contournement de Nîmes et de Montpellier,
 - en engageant les études et concertations nécessaires à la construction d'une nouvelle gare pour l'agglomération de Nîmes sur la commune de Manduel,
 - en examinant l'opportunité de gares nouvelles pour la desserte de Béziers et Narbonne et, le cas échéant, leur localisation et leur horizon de réalisation, complémentairement aux aménagements en gares existantes,
 - en privilégiant la desserte de Perpignan par la gare actuelle.
 - de lancer les études préalables à la déclaration d'utilité publique, en déployant parallèlement un dispositif d'information et de dialogue sur l'avancement du projet adapté aux attentes des différents interlocuteurs de RFF, qu'il s'agisse des partenaires co-financiers du projet, des services de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations représentatives et du public concerné. RFF demandera à la CNDP de veiller au respect de la participation des acteurs à ce processus.